



## PROCÈS-VERBAL N°16

---

<b>Réunion du :</b>	18 Décembre 2023
<b>Présidence :</b>	Gabriel GO
<b>Présents :</b>	Claude BARRE – Michel DROCHON – Alain DURAND – Alain LE VIOL – Jacky MASSON – Guy RIBRAULT – Yannick TESSIER – Guy RIBRAULT

---

### Préambule :

M. Claude BARRE membre du club F.C. CHATEAU GONTIER (528431)  
M. Gabriel GÔ, membre du club ET. DE LA GERMINIERE (524226)  
M. Michel DROCHON, membre du club ENT. SUD VENDEE (549477)  
M. Alain LE VIOL, membre du club U.S. THOUAREENNE (502138)  
M. Jacky MASSON, membre du club C. OM. CASTELORIEN (501898)  
M. Yannick TESSIER, membre du club F.C. LAURENTAIS LANDEMONTAIS (542441)  
Ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

### 1. Appel

---

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours\* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

### \*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

\*\*\*

## Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera

## 2. Article 9

Chaque club participant aux Championnats Régionaux Seniors LFPL est tenu de respecter les obligations prévues à l'article 9 du Règlement de l'épreuve.

La Commission examine la situation des clubs au titre dudit article : voir en annexe.

**Cette analyse est informative, aucune sanction n'est infligée.** Un nouvel examen sera fait à l'issue du Championnat, afin de déterminer définitivement les éventuelles situations d'infraction.

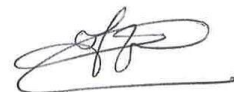
## 3. Calendrier

**Prochaine réunion :** Mercredi 17 Janvier 2024 à partir de 10h – St Sébastien sur Loire.

**Le Président**  
Gabriel GO



**Le Secrétaire de séance,**  
Yannick TESSIER



Championnat Régional 1 Intersport Groupe A								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9  (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors  (oui/non)	Equipe réserve  (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 26 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli  (oui/non)		
CARQUEFOU USJA 1	502227	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
CHOLET SO 2	500106	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
COULAINES J.S. 1	502544	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LA BAULE POULIGUENUS 1	553847	oui	oui	non	oui	oui **	conformité	néant ***
LA ROCHE VENDEE 2	507000	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LES HERBIERS VF 2	507748	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
MAYENNE STADE FC 1	548126	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LE MANS FC 2	537103	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
NANTES JSC BELLEVUE 1	523626	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ORVAULT SF 1	517365	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
POUZAUGES BOCAGE FC 1	551170	oui	oui	non	oui	oui **	conformité	néant ***
ST-SEBASTIEN S/L. FC 1	582222	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

\*\* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

\*\*\* Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur

Championnat Régional 1 Intersport Groupe B								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9  (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors  (oui/non)	Equipe réserve  (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 26 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli  (oui/non)		
BASSE GOULAIN AC 1	520085	oui	oui	non	oui	oui **	conformité	néant ***
BEAUCOUZE SC 1	522033	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
BONCHAMP ES 1	520664	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
CHANGE US 1	522949	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ST JULIEN DIVATTE FC 1	561182	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LA ROCHE/YON ESOFV 1	512163	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LA SUZE ROEZE F.C. 1	502323	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LES SABLES OLON.TVEC 1	547136	oui	oui	non	oui	oui **	conformité	néant ***
MAREUIL/LAY SC 1	541328	oui	oui	non	oui	oui **	conformité	néant ***
SABLE FC 2	501926	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
SAUTRON AS 1	514875	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
VERTOU USSA 2	509217	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

\*\* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

\*\*\* Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur

Championnat Régional 2 Groupe A								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9  (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors  (oui/non)	Equipe réserve  (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 22 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli  (oui/non)		
AIZENAY FRANCE 1	507610	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
BRETIGNOLLES BREM ES 1	582564	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
CHOLET RCC 1	524752	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
DERVAL SC NORD ATLAN 1	552653	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
FONTENAY VENDEE 2	541382	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LA CHAPELLE MARAIS F 1	501941	oui	oui	non	oui	oui **	conformité	néant ***
LA TESSOUALLE EA 1	510470	oui	oui	non	oui	oui **	conformité	néant ***
MURS ERIGNE ASI 1	511715	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ORVAULT SF 2 (1)	517365							
PORNIC FOOT 1	542491	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ST-BREVIN AC 1	502031	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ST-PIERRE MONTREV AS 1	541297	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

(1) Obligations et sactions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

\*\* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

\*\*\* Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur

Championnat Régional 2 Groupe B								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9  (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors  (oui/non)	Equipe réserve  (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 22 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli  (oui/non)		
ANGERS NDC 1	502159	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
CHALONNES CHAUDEF 1	506121	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
CHATEAUBRIANT VOLTIG 2	501948	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ERNEE 1	500511	oui	oui	non	oui	oui **	conformité	néant ***
EVRON CA 1	501949	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LE MANS VILLARET AS 1	525613	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LOIREAUXENCE VARADES 1	541371	oui	oui	non	oui	oui **	conformité	néant ***
SEGRE ES 1	501894	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
SEICHES MARCE AS 1	541206	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ST SATURNIN MI. F.C. 1	530471	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
VERTOU USSA 3 (1)	509217							
VIGNEUX BRETAGNE ES 1	520086	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

(1) Obligations et sactions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

\*\* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

\*\*\* Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur

Championnat Régional 2 Groupe C								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9  (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors  (oui/non)	Equipe réserve  (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 22 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli  (oui/non)		
ANCENIS RC 44 1	500268	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
BLAIN ES 1	502178	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
BOUCHEMAINE ES 1	515328	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
CHEMILLE MELAY O 1	580940	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LA CHAPELLE /ERD.AC 1	513858	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LA FLECHE R.C. 1	501961	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LA ROCHE ESO VENDEE 2 (1)	512163							
MONTAIGU VF 1	507116	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
MOUILLERON LE CAPTIF 1	521734	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
NANTES ST-MED.DOULON 1	521131	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
SAUMUR OFC 2	548899	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ST-ANDRE ST-MACAIRE 1	581902	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

(1) Obligations et sactions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

\*\* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

\*\*\* Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur

Championnat Régional 2 Groupe D								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9  (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors  (oui/non)	Equipe réserve  (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 22 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli  (oui/non)		
BRISSAC QUINCE ESA 1	521512	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
CHANGÉ US 2 (1)	522949							
GORGES ELAN 1	514034	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LE POIRE/VIE VF 2	516561	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LES HERBIERS VF 3 (1)	507748							
LES SORINIÈRES ELAN 1	513122	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
MULSANNE-TELOCHE AS 1	522008	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
NORT SUR ERDRE AC 1	512355	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
REZE FC 1	544184	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
SPAY USN 1	511629	oui	oui	non	oui	oui **	conformité	néant ***
TIERCE CHEFFES AS 1	550733	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
VIEILLEVI.LA PLAN AS 1	590304	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

(1) Obligations et sactions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

\*\* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

\*\*\* Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur



Championnat Régional 3 Groupe A								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9  (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors  (oui/non)	Equipe réserve  (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 18 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli  (oui/non)		
AMBRIERES CIGNE FC 1	502188	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
BONNETABLE PAT. 1	502545	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
BRULON APB FC 1	502267	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
CHANGÉ US 3 (1)	522949							
CHANGÉ CS 1	511708	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
CONTEST-ST BAUD. 1	528774	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
ECOMMOY FC 1	509947	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
FC LASSAY LE HORPS 1	502400	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
LE MANS VILLARET AS 2 (1)	525613							
MAYENNE STADE FC 2 (1)	548126							
RUAUDIN AS 1	518740	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
PAYS DE JUHEL US 1	580510	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

(1) Obligations et sactions applicables uniquement sur l'équipe hierarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

\*\* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

\*\*\* Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur

Championnat Régional 3 Groupe B								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9  (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors  (oui/non)	Equipe réserve  (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 18 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli  (oui/non)		
BEAUMONT SA 1	501978	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
BONCHAMP ES 2 (1)	520664							
CHATEAU GONTIER FC 1	528431	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
COULAINES JS 2 (1)	502544							
LA CHAP. ST REMY U.S 1	502154	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
LA FERTE-BERNARD VS 1	500351	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
LAVAL BOURNY AS 1	531444	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
MAMERS SA 1	501980	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
MERAL-COSSE US 1	547612	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
MESLAY DU MAINE AS 1	502271	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
MONTSURS USCP 1	501972	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
VIBRAYE US 1	519957	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

(1) Obligations et sactions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

\*\* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

\*\*\* Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur

Championnat Régional 3 Groupe C								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9  (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors  (oui/non)	Equipe réserve  (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 18 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli  (oui/non)		
EA BAUGEOIS 1	590114	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
BAZOUGES-CRE US 1	517454	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
BEAUCOUZE SC 2 (1)	522033							
BEAUFORT EN VALLEE U 1	502249	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
CHATEAU DU LOIR CO 1	501898	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
FC DU CRAONNAIS 1	502153	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LA CHAP ST-AUBIN AS 1	528701	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
LOUVERNE SPORTS 1	508666	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
MULSANNE-TELOCHE AS 2 (1)	522008							
ST-BERTHEVIN US 1	502235	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ST-OUEN DES TOITS H. 1	523866	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
TRELAZE FE 1	513166	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

(1) Obligations et sactions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

\*\* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

\*\*\* Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur

Championnat Régional 3 Groupe D								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9  (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors  (oui/non)	Equipe réserve  (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 18 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli  (oui/non)		
ANGERS VAILLANTE SP 1	509143	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ANGERS LAC DE MAINE 1	532936	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
CHANTONNAY PAYS FOOT 1	563767	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
CLERMONT CREANS A.S. 1	531054	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
LA FLECHE RC 2 (1)	501961							
LA SUZE ROEZÉ FC 2 (1)	502323							
PELLOUAILLES CORZE 1	546318	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
POUZAUGES PBFC 2 (1)	551170							
SABLE FC 3 (1)	501926							
SEVREMONT F.C 1	552171	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ST-FULGENT LA VIGIL. 1	513285	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
ST SYLVAIN ANJOU AS 1	524869	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

(1) Obligations et sactions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

\*\* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

\*\*\* Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur

Championnat Régional 3 Groupe E								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9  (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors  (oui/non)	Equipe réserve  (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 18 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli  (oui/non)		
ALLONNES JS 1	519603	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
ANGERS NDC 2 (1)	502159							
ANGERS INTREPIDE 1	502375	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ANGERS CBAF 1	520216	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ARNAGE-PONTLIEUE US 1	553698	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
CHATEAU GONTIER ANC 2	502382	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
ENTRAMMES US 1	522049	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
ÉVRONNAIS CA 2 (1)	501949							
MONCE EN BELIN ES 1	515078	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
MONTREUIL JUIGNE BF 1	544109	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ROUILLON EG 1	524226	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
SOULGE LOUVIGNE FC 1	527714	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***

(1) Obligations et sactions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

\*\* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

\*\*\* Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur

Championnat Régional 3 Groupe F								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9  (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors  (oui/non)	Equipe réserve  (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 18 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli  (oui/non)		
ANDOUILLÉ AS 1	501954	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
CARQUEFOU USJA 2 (1)	502227							
ST JULIEN DIVATTE FC 2 (1)	561182							
ERBRAY JEUNES 1	520446	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
LAIGNÉ LOIGNÉ ATHLE 1	519910	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
LAVAL US 1	500040	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
LE LION ANGERS CS 1	515239	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
MARTIGNÉ S/MAY. AS 1	502177	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LIRE DRAIN OLYMPIQUE 1	550828	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
POUANCE USA 1	508479	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
ST PIERRE MONTREV AS 2 (1)	541297							
TEILLE MOUZEIL LIGNE 1	547590	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

(1) Obligations et sactions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

\*\* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

\*\*\* Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur

Championnat Régional F Groupe G								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9  (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors  (oui/non)	Equipe réserve  (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 18 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli  (oui/non)		
DOUE LA FONTAINE RC 1	501943	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
FONTENAY VENDEE 3 (1)	541382							
L'HERMENAULT FCPB 1	552654	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LA ROCHE/YON GENERAU 1	526720	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
LE LOROUX LANDREAU 1	544136	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LUCON FC 1	581933	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
ST-HILAIRE VIHIER A 1	553233	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
MONTILLIERS ES 1	521555	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ST-FIACRE COTEAUX VI 1	582652	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ST-HERBLAIN UF 1	522724	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
STE-CECILE ST-MARTIN 1	563759	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
THOUARE/LOIRE US 1	502138	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

(1) Obligations et sactions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

\*\* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

\*\*\* Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur

Championnat Régional 3 Groupe H								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9  (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors  (oui/non)	Equipe réserve  (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 18 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli  (oui/non)		
BEAUPREAU CHAPELLE F 1	540442	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
BOUFFERE AS 1	519679	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
LA CHATAIGNERAIE AS 2	506931	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
LES BROUZILS LSG 1	512518	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
MAREUIL SUR LAY 2 (1)	541328							
MAZIERES EN MAUGES 1	519605	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
MOUCHAMPS ROCHETR FC 1	553886	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
PLESSÉ DRESNY ES 1	518734	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
REZÉ AEPR 1	512354	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
CHRISTOPHESEGUINIÈRE 1	590115	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
SAINT SEBASTIEN FC 2 (1)	582222							
STE-LUCE /LOIRE US 1	511986	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

(1) Obligations et sanctions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

\*\* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

\*\*\* Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur



Championnat Régional 3 Groupe I								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9  (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors  (oui/non)	Equipe réserve  (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 18 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli  (oui/non)		
AUBIGNY US 1	508808	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
CHALLANS FC 2	548894	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
GUERANDE ST-AUBIN 1	502274	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LA ROCHE VENDEE 3 (1)	507000							
LE POIRE/VIE VF 3 (1)	516561							
LES LUCS S/BOULOGNE 1	511553	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
PONTCHÂTEAU AOS 1	540404	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
PORNICHET ES 1	501945	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ST-ANDRÉ DES EAUX SA 1	510656	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ST NAZAIRE AF 2	590211	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ROCHESERVIERE BOUAIN 1	580592	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
STE-PAZANNE FC RETZ 1	547524	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

(1) Obligations et sactions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

\*\* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

\*\*\* Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur

Championnat Régional 3 Groupe J								
Club	N° d'affiliation	Critère 1	Critère 2	Critère 3 (un seul critère suffit)			Situation saison N-1 avec l'A.9  (infraction / conformité)	Situation saison N et sanction possible à l'issue de la saison
		Engagement CPDL Seniors  (oui/non)	Equipe réserve  (oui/non)	Soit : engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de Foot à 11 (dont au moins une participant à un Championnat Masculin U19 ou U18 ou U17) dans les Championnats officiels de Jeunes Masculins (Nationaux, Régionaux, Départementaux), et y participer jusqu'à son terme	Soit : licencier 18 joueurs U12 à U19 participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles en groupement de jeunes ou en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé	Critère rempli  (oui/non)		
AIZENAY FRANCE 2 (1)	507610							
JARD AVR MOUT SA FC 1	554370	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
BOUAYE FC 1	518479	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LA GENETOUZE FC 1	524939	oui	oui	non		oui **	infraction	néant ***
LES ACHARDS FC 1	542301	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
LES ESSARTS FCG 1	507787	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
NANTES LA MELLINET 1	500041	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
LES SABLES FCOC 2	560129	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
PONT ST-MARTIN FCGL 1	581899	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ST-MARC S/MER FOOT 1	534841	oui	oui	oui		oui	conformité	néant
ST-PERE EN RETZ SP 1	512985	oui	oui	non		oui **	conformité	néant ***
ST PHILBERT GD LIEU 2	511875	oui	oui	oui		oui	conformité	néant

(1) Obligations et sanctions applicables uniquement sur l'équipe hiérarchiquement la plus élevée en R1, R2 et R3

\*\* L'appréciation du nombre de match par joueur sera faite à l'issue de la saison

\*\*\* Sous réserve de conformité le nombre de match par joueur